

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

● (1620)

La solution que propose les députés d'en face est de dire: «Refilez ça aux provinces, laissez-en l'administration aux élus des régions, car le gouvernement national ne peut s'en charger». Notre gouvernement ne voit pas les choses du même œil. Ce n'est pas la façon de voir de tout gouvernement national qui se respecte. En fait, il n'y a pas une seule fédération du monde où les ressources sous-marines appartiennent aux gouvernements régionaux, aux provinces ou aux États, pas une seule.

Les députés d'en face ont peur d'assumer la responsabilité de protéger les intérêts du Canada. Ils croient qu'on devrait laisser les provinces, les gouvernements territoriaux ou d'autres groupes s'en charger. Ce n'est pas notre opinion. Nous croyons que ces terres appartiennent à toute la population du Canada. Les immenses richesses qui s'y trouvent appartiennent à l'ensemble de la population du Canada.

Le Parlement du Canada est le gardien et le dépositaire des immenses richesses qui devraient être mises en valeur et protégées dans l'intérêt de la population de tout le Canada et de chaque région en particulier. C'est là notre opinion. Cela ne veut pas dire que le gouvernement national ne se soucie pas ou refuse de confier aux gouvernements provinciaux ou territoriaux, ainsi qu'aux gens des régions avoisinant les terres du Canada, le rôle et la part qui leur revient. Ce n'est pas là notre opinion. Depuis dix ans, nous avons toujours voulu conclure un accord avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour travailler de concert à une mise en valeur ordonnée.

C'est l'actuel premier ministre (M. Trudeau) qui a été à l'origine de l'entente conclue avec les provinces Maritimes il y a bien des années de cela. Les trois provinces Maritimes s'étaient mises d'accord avec le gouvernement fédéral sur un régime d'exploitation des ressources sous-marines au large de leurs côtes. Qu'est-il arrivé à cette entente à laquelle étaient parvenus les divers gouvernements sans qu'il ne fût exercé aucune pression de part et d'autre? Eh bien, elle a été annulée quelques années plus tard par certains des gouvernements provinciaux. Malheureusement, depuis, il n'a pas été possible d'en conclure une autre.

Ce n'est pas à cause du gouvernement fédéral que l'entente n'existe plus. Elle était intervenue spontanément entre les quatre gouvernements intéressés. A un moment donné, cependant, certains de ces gouvernements ont changé d'avis et ont retiré leur accord. Depuis, nous n'avons eu de cesse de chercher à nous entendre avec les provinces visées, afin de pouvoir mettre en valeur des ressources avec la collaboration de tous. Nous poursuivons nos efforts en ce sens.

Toute entente qui sera éventuellement ratifiée devra tenir compte des droits et des responsabilités du gouvernement national à l'égard des Canadiens. Nous nous distinguons des partis d'en face en ce que nous croyons que les Canadiens ont un intérêt dans ce projet par le biais de leur gouvernement national. Certains députés d'en face prétendent que seuls les gouvernements des provinces voisines des terres du Canada devraient décider du rythme auquel les ressources qu'elles recèlent seront mises en valeur. Nous ne sommes fondamentalement pas d'accord là-dessus. Nous ne voulons certainement pas nous retrouver dans une situation dans laquelle une province particulière pourrait bloquer indéfiniment la mise en valeur des ressources gisant au large de nos côtes ou dans le Nord, et dans laquelle les Canadiens seraient obligés d'impor-

ter du pétrole, faute de pouvoir exploiter les ressources qui leur sont nécessaires. Nous ne voulons tout simplement pas permettre que des premiers ministres provinciaux imitent, en ce qui concerne les ressources sous-marines ou souterraines qui sont la propriété de tous les Canadiens, le premier ministre de l'Alberta qui, tout récemment, a réduit la production de pétrole dans sa province sous prétexte que le prix que nous lui proposons ne lui convenait pas.

Lorsqu'il est admis que les Canadiens sont propriétaires des ressources naturelles, serait-il normal que les premiers ministres ou les chefs des différents gouvernements puissent s'opposer à l'exploitation de ces ressources? C'est une hypothèse que nous rejetons. Nous voulons négocier en collaboration avec les provinces des accords de mise en valeur qui garantissent les droits des régions et de leur population, tout en protégeant les droits de l'ensemble de la population canadienne. Telle est notre position.

Le gouvernement ne peut admettre qu'une province en particulier empêche la population canadienne de tirer avantage des ressources naturelles, qui lui appartiennent d'ailleurs. A ce titre, nous ne pouvons être d'accord avec les partis de l'opposition.

Déjà, nous avons eu des entretiens avec les gouvernements de plusieurs provinces intéressées. Nous en aurons sûrement d'autres. Le gouvernement fédéral a déjà fait savoir qu'il souhaitait ardemment que les provinces comme Terre-Neuve soient parmi les principaux bénéficiaires de l'exploitation des ressources naturelles. Comme le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) l'a dit, l'économie de cette province traverse une crise grave. C'est l'une des provinces les plus pauvres du pays. Quelle que soit la formule adoptée pour développer les ressources naturelles, il ne faut pas qu'elle nuise à l'économie et à la société de Terre-Neuve, mais qu'au contraire elle favorise une relance sociale et économique de cette province. Telle est la position du gouvernement fédéral. C'est le genre d'accord auquel nous aimerions aboutir avec le gouvernement de Terre-Neuve comme avec le gouvernement des autres provinces maritimes, celui que la Colombie-Britannique et les gouvernements territoriaux.

Cela ne veut pas dire pour autant que les tribunaux n'ont pas leur mot à dire dans cette affaire. Je trouve surprenant que plusieurs députés se disent scandalisés que le gouvernement fédéral veuille faire appel aux tribunaux si l'on ne parvient pas à un accord sur plusieurs points avec une province en particulier. Les provinces peuvent très bien assigner le gouvernement fédéral en justice tous les jours. Les députés de l'opposition trouvent cela tout à fait normal. Ils trouvent même cela formidable qu'une province traîne le gouvernement fédéral devant les tribunaux. Selon moi, le gouvernement fédéral doit lui aussi pouvoir recourir à cette procédure.

Il arrive parfois que des citoyens ou des gouvernements soient en désaccord sur certains points. Dans ce cas, s'il n'y a pas moyen de parvenir à un accord dans une société civilisée, les tribunaux sont chargés de trancher la question et de dire qui a raison et qui a tort. Il n'y a rien de scandaleux là-dedans. C'est ainsi que toutes les sociétés civilisées ont fonctionné jusqu'à présent. C'est ainsi que la démocratie fonctionnera à l'avenir au Canada. A titre d'exemple, les tribunaux sont actuellement saisis de la question de la propriété des gisements sous-marins. Dans ce cas, ce n'est pas le gouvernement fédéral